



20 OCT. 2025
Affiché le
Certifié exécutoire le 20 OCT. 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 OCTOBRE 2025
Sous la présidence de Jean-Luc PICARD, maire

N° 20251002 – Travaux place du Carouge – Demande de subvention auprès de la Région

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 9 octobre 2025

Présents : PICARD Jean-Luc, RENOUD Bruno, MERLIN Béatrice, BURTIN Christian, DUBOIS Nathalie, MICHON Yves, ANDRÉ Nicolas, BOUILLOUX Didier, DAUJAT Samuel, FAVIER Jean-Louis, FLOUR Sylvie, HAMEL Philippe, HENRI Nadine, HEUZÉ Guillaume, JAILLET Aurélie, PEULET Sylvie, PUVILLAND Marie-Laure, TISSOT Stéphanie

Excusés : THÈTE Patrice (a donné pouvoir à Aurélie JAILLET)

Secrétaire de séance : DAUJAT Samuel

EXPOSÉ

Vu la délibération n° 20250202 en date du 20 février 2025 approuvant le projet de réaménagement de la place du Carouge et construction d'une bibliothèque et donnant tous pouvoirs au maire pour solliciter des aides,

Considérant que la Région peut être sollicitée pour apporter une aide

- Au titre de l'aménagement du territoire
- Au titre du LEADER

Vu l'estimatif du projet s'élevant à 2 460 270,64 €, dont 1 241 861,50 € pour les investissements structurants, 353 169,22 € pour la transition écologique et 865 239,92 € pour la construction de la bibliothèque

Vu le plan de financement présenté ci-dessous

Financement				
Libellé	Montant		%	
	Investissements structurants	transition écologique	Bibliothèque	
PET 2	141 750 €		47 250 €	6%
DETTR			200 000 €	8%
Région	130 000 €	20 000 €	100 000 €	10%
Département	150 000 €	47 000 €	94 000 €	12%
Europe	50 000 €	20 000 €		3%
Fond vert	25 000 €	25 000 €		2%
Agence de l'eau	30 000 €	20 000 €		2%
Autofinancement	715 112 €	221 169 €	423 990 €	38%
TOTAL	1 241 862 €	353 169 €	865 240 €	

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement des travaux de la place du Carouge

DÉCIDE de solliciter la Région pour l'obtention d'une aide

- Au titre de l'aménagement du territoire
- et au titre du LEADER

Ainsi fait et délibéré les mêmes jour mois ci-dessus

Le secrétaire,

Le maire,

